



Compte-rendu du Conseil Municipal du 24 juin 2021

L'an deux mil vingt et un

Le vingt-quatre juin à dix-huit heures trente,

le Conseil Municipal de la Commune de CÉBAZAT (Puy-de-Dôme), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Domaine de la Prade, sous la présidence de M. NEUVY Flavien, Maire de CÉBAZAT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 juin 2021

PRÉSENTS :

Maire : M. NEUVY Flavien.

Adjoint : M. ROSLEY Patrick, Mme CHALUS Jocelyne, M. DA SILVA Tony, Mme AMEIL Pascale, M. DISSARD Andréa, Mme MARQUIÉ Dominique, M. MOREL Olivier.

Conseillers Municipaux : Mme CHAPUT Yolande, Mme AMEIL Marie-Jeanne, M. FERNANDES José, Mme MOULY Brigitte, Mme FOURNIER Marie-Thé, Mme PAREDES Aldina, Mme PEREIRA DE SOUSA Rosa, M. SOLVIGNON Yves, Mme GANNE Elisabeth, M. OLIVAIN Thierry, Mme SAMPAIO Arminda, M. BOYER Cédric, M. LAFORGE Maxime, Mme MOLLAR Caroline, M. REGNIE Steven, M. FENAILLE Gabriel.

PROCURATIONS : M. OLÉON Maurice à M. ROSLEY Patrick, Mme LECOUSY Nathalie à Mme MARQUIÉ Dominique, M. GAAG Dominique à M. DA SILVA Tony, M. BAARDMAN-BOGERMAN Fabrice à M. MOREL Olivier, Mme PELESE Albane à Mme AMEIL Pascale.

ABSENTS :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. LAFORGE Maxime

Nombre de conseillers en exercice : 29

présents : 24

procurations : 5

votants : 29

absent : 0

Le quorum étant atteint, la séance du Conseil Municipal est ouverte.

COMPTE RENDU DE DÉLÉGATIONS

Acte a été pris des décisions suivantes, prises par Monsieur le Maire en vertu de la délégation de compétences qui lui a été donnée au titre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans la séance du 11 juin 2020 :

Assurances – Cimetière – Conventions — Contrats

- N°DM2021-030 : acceptation de la proposition des assurances ALLIANZ concernant les garanties de la remorque MAJAR immatriculée FY-351-MZ, pour la période du 27 avril au 30 décembre 2021.
- N°DM2021-031 : renouvellement d'une concession n°89 pour une durée de 30 ans.

- N°DM2021-032 : convention de subventionnement avec le Conseil Départemental dans le cadre de la réalisation de son projet de développement du spectacle vivant et d'élaboration d'une programmation artistique au Sémaphore.
- N°DM2021-033 : convention avec MELBA - BAAM PRODUCTIONS pour la mise à disposition de la scène de Sémaphore comme lieu de résidence et de travail du 17 au 21 mai 2021, dans le cadre de la mission « Scène conventionnée Art et Création ».
- N°DM2021-034 : convention avec M. Florian ALLAIRE, Sophrologue, pour l'animation de séances de relaxation psycho-corporelle à destination des assistants maternels dans le cadre des activités du RAMPE, à raison de 2 soirées de 2h courant 2021.
- N°DM2021-035 : contrat d'engagement avec la société ART'VERNE PRODUCTIONS pour l'intervention de « La Fée Malou » à l'occasion du marché nocturne le 16 juillet 2021.
- N°DM2021-036 : résiliation d'une convention de location d'un emplacement n°16 sur le parking situé Impasse du Pont à compter du 30 juin 2021.
- N°DM2021-037 : renouvellement d'une concession n°137 pour une durée de 30 ans.
- N°DM2021-038 : convention avec BELFOUR pour la mise à disposition de la scène de Sémaphore comme lieu de résidence et de travail du 10 au 11 mai 2021, dans le cadre de la mission « Scène conventionnée Art et Création ».
- N°DM2021-039 : convention avec l'association LE STUDIO DES VARIÉTÉS pour la réalisation d'une intervention pédagogique du 10 au 11 mai 2021 à Sémaphore dans le cadre de la convention de partenariat entre la Ville de Cébazat et Clermont Métropole.
- N°DM2021-040 : contrat d'engagement avec la société ART'VERNE PRODUCTIONS pour l'intervention de « La Fée Malou » et « Dame Cathy » à l'occasion de l'organisation du Printemps de Cébazat le 18 septembre 2021 au Domaine de la Prade.
- N°DM2021-041 : contrat d'engagement avec L'HARMONIE DE ROYAT pour l'animation du défilé du carnaval à l'occasion du Printemps de Cébazat le 18 septembre 2021.
- N°DM2021-042 : contrat d'engagement avec PHOENIX PRODUCTIONS pour l'intervention de la compagnie Moriquendi pour l'animation d'un spectacle de feu le 13 juillet 2021 au parc Pierre-Montgroux.
- N°DM2021-044 : contrat avec la société OLÉO RECYCLING SAS relatif à la collecte, au transport et au traitement des huiles alimentaires usagées produites par le restaurant scolaire Jules-Ferry, à compter du 5 mai 2021 pour une période de 3 ans.
- N°DM2021-045 : rétrocession d'une concession trentenaire n°146.
- N°DM2021-046 : renouvellement d'une concession n°145 pour une durée de 30 ans.
- N°DM2021-047 : vente d'une concession n°146 pour une durée de 30 ans.
- N°DM2021-049 : convention avec Mme Sandra CARLIER, éducatrice sportive, pour l'animation de séances de bébé gym parents/enfants à destination des participants à la Grande Matinée de Petits 2021, le 26 juin 2021.
- N°DM2021-050 : avenant au contrat de cession avec UNI-T SAS pour la représentation du spectacle « Pomme » initialement prévu le 3 juin 2021 et reporté au 11 juin 2021.
- N°DM2021-051 : avenant au contrat de cession avec AVRIL EN SEPTEMBRE pour la représentation du spectacle « Plein Feu » initialement prévu le 27 mai 2021 et reporté les 27 et 28 mai 2021 à Sémaphore.
- N°DM2021-052 : convention de location d'un emplacement n°16 sur le parking situé Impasse du Pont, à compter du 1^{er} juillet 2021.
- N°DM2021-053 : résiliation d'une convention de location d'un emplacement n°21 sur le parking situé Impasse du Pont à compter du 11 juillet 2021.

Marchés publics

- **DM2021-043 : Rénovation du château du domaine de la Prade – Assistance à Maîtrise d’Ouvrage**

Dans le cadre du projet de rénovation de cet ensemble immobilier, la Ville doit d'assurer les services d'un prestataire chargé d'effectuer diverses missions telles qu'un diagnostic du site et des études de besoins, de faisabilité et économiques.

Cette mission d'Assistante à Maîtrise d'Ouvrage a été confiée aux prestataires indépendants suivants : Mme Louise COURTIAL, Architecte HMONP, en cotraitance M. Julien COANT, Programmiste, pour un montant de 4 713,00 € HT.

Ce marché a été signé le 26 mai 2021.

- **DM2021-048 : Maîtrise d’œuvre pour l’installation de la géothermie à Sémaphore**

Dans le cadre du programme de modernisation et de mise en conformité du bâtiment de Sémaphore, la Ville doit d'assurer les services d'une équipe de maîtrise d'œuvre pour la mise en place de la géothermie.

A cette fin, un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 8 avril 2021 sur le journal La Montagne, la plateforme de dématérialisation des marchés publics www.centreofficielles.com et le site internet de la Ville.

À la date limite de réception des offres, fixée au 4 mai 2021 à 12h00, 2 candidats ont déposé des offres conformes : le groupement INDDIGO, dont le mandataire était chargé d'une mission de programmation sur le projet, et le groupement Auvergne Energie Solutions.

Après analyse des dossiers par le service Commande Publique et l'ADUHME, au vu des critères suivants :

- ✓ Valeur technique – 60 %,
- ✓ Prix des prestations – 40 %.

Le marché a été attribué au groupement d'entreprises piloté par AES et composé également des entreprises ALTER'RE et BETMI, pour un montant total de 42 920,00 €, option mission OPC incluse.

Le marché a été signé le 31 mai 2021.

RESSOURCES HUMAINES

❖ **Tableau des effectifs**

Le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ, a approuvé la mise à jour du tableau des effectifs selon les modalités exposées.

❖ **Renforts 2021 : accroissements saisonniers d'activité**

Le Conseil Municipal a décidé, À L'UNANIMITÉ, de créer, au sein des services Petite Enfance, Enfance-Jeunesse, Entretien des bâtiments et Ecole de Musique « de la Vallée du Bédât » des postes de contractuels, aux conditions indiquées.

❖ **Renforts 2021 : agents indisponibles**

Le Conseil Municipal a pris acte de l'ouverture des postes de contractuels au sein des services Petite Enfance et Enfance-Jeunesse en remplacement d'agents indisponibles.

❖ **Déclaration annuelle au titre de l'obligation d'emploi des travailleurs en situation de handicap – Année 2020**

Le Conseil Municipal a pris acte que la Commune satisfait au taux d'emploi de 6 % en faveur des personnes handicapées et assimilées et qu'en conséquence, aucune contribution annuelle ne doit être versée au Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique en 2021.

❖ **Contrats d'apprentissage**

Le Conseil Municipal, vu l'avis favorable du Comité Technique réuni le 17 juin 2021, À L'UNANIMITÉ, a donné un avis favorable à la conclusion des contrats d'apprentissage auprès des services Petite Enfance et Vie Associative à compter du 1^{er} septembre 2021.

❖ **Lignes directrices de gestion (LDG)**

Le Conseil Municipal, vu l'avis favorable du Comité Technique réuni le 17 juin 2021, a pris acte des lignes directrices de gestion à compter du 1^{er} janvier 2021, pour une durée de 6 ans, qui seront établies par arrêté du Maire.

❖ **Détermination des rations applicables au titre des avancements de grade et de la promotion interne**

Le Conseil Municipal, vu l'avis favorable du Comité Technique réuni le 17 juin 2021, À L'UNANIMITÉ, a fixé le ratio à 100 % des agents promouvables pour l'ensemble des cadres d'emplois, en matière d'avancement de grade ou de promotion interne.

ENFANCE JEUNESSE

❖ **Mise à jour des règlements de fonctionnement des structures Multi-accueil et Halte-garderie « L'île aux Câlines »**

Le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ, a approuvé la modification du règlement de la structure Multi-accueil à compter du 1^{er} septembre 2021 et a approuvé la modification du règlement de la structure Halte-garderie applicable à compter du 1^{er} septembre 2021.

❖ **Conventions d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales du Puy-de-Dôme pour le Multi-accueil, Halte-garderie, Périscolaire et Extrascolaire**

Le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ, a approuvé les conventions d'objectifs et de financement de la halte-garderie, du multi accueil, de l'accueil de loisirs périscolaire et extrascolaire avec la Caisse d'Allocations Familiales du Puy-de-Dôme pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2025.

❖ **Modification du dispositif tarifaire des services périscolaires et extrascolaire Année 2021-2022**

Le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ avec 28 voix pour et 1 abstention (M. REGNIE Steven) a approuvé le nouveau dispositif tarifaire proposé pour les services périscolaires et extrascolaires pour l'année 2021-2022.

❖ **Modification du règlement intérieur de l'Accueil Collectif de Mineurs**

Le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ, a approuvé le nouveau règlement intérieur de l'Accueil Collectif de Mineurs.

❖ **Prolongation des conventions Projet Éducatif Territorial (PEDT) et « Charte Plan Mercredi »**

Le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ, a autorisé Monsieur le Maire à signer les conventions relatives aux Projet Éducatif Territorial (PEDT) et à la « Charte qualité plan mercredi » pour l'année scolaire 2021-2022.

CULTURE

❖ **Tarifs municipaux « Sémaphore » 2021-2022 : mise à jour de la saison culturelle et du festival**

Le Conseil Municipal a arrêté, À L'UNANIMITÉ, les tarifs des spectacles de la saison culturelle 2021-2022 ainsi que ceux du festival « Sémaphore en Chanson ».

Tarif « Réduit »	s'applique (sur présentation d'un justificatif) aux scolaires, étudiants, intermittents du spectacle, aux titulaires de la carte Cézam Auvergne et CNAS, aux abonnés de La Comédie de Clermont-Ferrand, de la 2Deuche à Lempdes, de La Baie des singes, La Muscade à Blanzat, de la saison accès soir de la Ville de Riom et aux groupes de 20 personnes minimum.
Tarif « Abonné »	s'applique à partir du choix et du règlement de 3 spectacles de la saison, y compris le festival.
Tarif « Abonné Réduit »	s'applique aux bénéficiaires du tarif réduit qui choisissent au moins trois spectacles.
Tarif « Solidaire »	(= le tarif « Abonné réduit ») s'applique sur présentation d'un justificatif aux bénéficiaires des minima sociaux sans obligation de 3 spectacles.
Tarif « Famille »	8€ par enfant (accompagné d'un parent) pour certains spectacles familiaux ciblés, valable à l'unité et dans le cadre de l'abonnement.
Tarif « Scolaires » :	8€ par élève quel que soit le spectacle dans le cadre de sorties scolaires, accompagné des enseignants. Ce même tarif est appliqué dans le cadre de sorties culturelles organisées et encadrées par un établissement d'études supérieures.
Tarif « Balcon » :	2€ de réduction selon les déclinaisons.

Pour le Festival « Sémaphore en Chanson », du 6 au 14 novembre 2021, des tarifs et PASS spécifiques sont appliqués :

Festival complet (tous les concerts)	140€
Festival 21h (concerts à 21h)	110€
Festival 18h (concerts à 18h)	50€
Soirée complète (concerts de 18h + 21h)	cumul des tarifs réduits de la soirée

Pour les spectacles annulés en raison des contraintes sanitaires liées à la COVID-19, les spectateurs concernés ont eu le choix de garder leurs billets pour les spectacles reportés, d'être remboursés ou d'utiliser l'avoir généré pour le règlement des places ou de l'abonnement sur la saison 2021/2022.

Le Conseil Municipal a également approuvé les conditions générales de vente des billets. Il a donné délégation à Monsieur le Maire pour fixer les tarifs des spectacles qui viendront, aux derniers moments, se substituer ou se rajouter à la programmation dans les limites fixées. Il a été autorisé à signer les contrats et conventions avec les compagnies ou les sociétés de production, ainsi qu'en cas de besoin avec des intermittents du spectacle.

Monsieur le Maire a été chargé de solliciter :

* d'une part des subventions auprès de différents organismes publics tels que la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), le Conseil Départemental, le Conseil Régional, Clermont Auvergne Métropole, l'Office National de Diffusion Artistique (ONDA), la Société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de Musique (SACEM), le Centre National des Variétés (CNV), et de signer les conventions correspondantes,

* et d'autre part des aides ou des partenariats privés et de signer les contrats correspondants.

AFFAIRES GÉNÉRALES

❖ **Convention d'engagement « Refuges LPO » avec la Ligue Protectrice des Oiseaux pour les parcs Pierre-Montgroux et de la Prade**

Le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ, a approuvé les modalités et la conclusion d'une convention d'engagement « Refuge LPO » avec la Ligue de Protection des Oiseaux Auvergne pour les parcs Pierre-Montgroux et de la Prade et a approuvé les conditions financières décrites en annexes pour la période 2021-2023 soit un coût résiduel pour la commune de 740 € par site.

FINANCES / COMMANDE PUBLIQUE

❖ **Admissions en non-valeur**

Compte tenu de raisons d'irrecouvrabilité avérées, le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ, a décidé d'admettre en non-valeur des titres de recettes, pour un montant de 96,00 €.

URBANISME / TRAVAUX

❖ **SIEG : ZAC des 3 fées convention de financement Tranche 4 – Phase 2 Mise en œuvre du matériel**

Le Conseil Municipal a approuvé, À L'UNANIMITÉ, la modification du projet relatif aux travaux d'éclairage public dans la ZAC des 3 fées de la Tranche 4 – Phase 2 concernant la mise en œuvre du matériel et a décidé d'en confier la réalisation au SIEG du Puy-de-Dôme. La participation de la commune au financement des dépenses s'élève à 28 804,46 €.

Personne ne demandant plus la parole, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20.